



# Ligue d'Aéromodélisme

## Bourgogne - Franche-Comté

### Annexe au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2023

#### **Présentation :**

Après le café d'accueil, l'émargement de présence et le contrôle du paiement des repas, le président a débuté l'assemblée générale en remerciant pour leur présence, tous les représentants et membres présents des clubs de la Bourgogne Franche Comté.

Le président à excusé le conseil régional et le CROS Bourgogne qui ne pouvaient pas participer à cette assemblée générale.

Toute la présentation a été faite en Powerpoint.

Le nombre de participants est important malgré l'augmentation importante des coûts de déplacement.

Le président fait remarquer que des clubs de Bourgogne Franche Comté ont bien signalé leurs indisponibilités. Il regrette seulement que certains ne fassent aucun retour.

#### **L'année 2023 :**

##### **Les effectifs :**

Le président a présenté les effectifs des départements et de leurs clubs. Il faut souligner une nouvelle diminution du nombre de licences en BFC à 1134 contre 1176 en 2022.

##### **Prise de licence saison 2023 2024 :**

Le sujet est abordé face aux inquiétudes de la part des dirigeants de clubs. Le président a rappelé les règles concernant les documents nécessaires à la prise de licence :

- Numéro d'exploitant
- Attestation de formation télépilote.
- Certificat ou attestation médicale.

Un point a suscité débat sur la prise de licence des jeunes de – de 14 ans. Ce sont les parents ou tuteurs qui doivent s'attribuer un numéro d'exploitant pour le jeune.

Le président a rappelé qu'il existe des tutos sur le site FFAM adaptés à chaque cas. Le président rappelle aux clubs qu'ils ont intérêt à aider leurs adhérents qui ont des difficultés avec l'informatique.

La LAM BFC aide aussi les clubs pour trouver une solution pour des questions délicates.

##### **Formation :**

Le Vice-président a présenté les chiffres des ailes, brevets et qualifications obtenus dans l'année. Il a aussi rappelé quelques règles sur les documents à fournir et les contrôles attendants.

##### **Ecole de formation Aéromodélisme**

Le président a fait le point sur les clubs labellisés « EFAM » (école de formation aéromodélisme). Deux clubs ont obtenu ce label. Le président a présenté les critères d'obtention et le cheminement des demandes. Deux autres clubs seront candidats prochainement.

### **- Site internet de la LAM BFC :**

Le président rappelle que le site de la LAM est accessible en partie ou en totalité, pour les adhérents connectés, en fonction de leurs droits. Les présidents de clubs ou membres de bureaux, examinateurs, doivent être inscrits, pour voir les documents ou les informations qui les concernent.

### **Echéances des clubs :**

Pour les comités directeurs de clubs, ne pas hésiter à consulter les échéances des clubs.

Des menus sont réservés pour les infos des départements. Tous les documents de la LAM BFC sont disponibles en fonction des autorisations de chacun.

Le président a demandé à tous les clubs présents de déposer impérativement leurs statuts et règlements intérieurs sur le site FFAM.

### **Réglementation :**

La réglementation sur les aéromodèles est à suivre sur le site de la FFAM. Celle-ci est mise à jour chaque fois que nécessaire.

La FFAM a repris à son compte le suivi des modèles de catégories B. Un membre du comité directeur FFAM gère toutes les questions sur les catégories B.

La réglementation sur les manifestations a été reprise suite à des accords avec la DGAC, consciente de quelques aménagements nécessaires sur cette réglementation.

### **Les Actions 2023 :**

- La LAM BFC a organisé deux formations d'examineurs QPDD en mars à Auxerre et en avril à Besançon. 20 examinateurs ont suivi cette formation. Le réseau RCSAM est à jour.
- L'aide aux compétiteurs se concrétise en apportant une aide en matériel pour les participants à des championnats de France, Championnats d'Europe et Championnats du monde.
- A remarquer les performances en F5J de Marie Ange Groz du club de Montbéliard qui termine 1ere féminine aux championnats du monde.
- Dotation en matériel des clubs avec la FFAM et en partie par la LAMBFC en fin d'assemblée générale avec cette année une diminution du nombre de clubs dotés.
- Les réunions du comité directeur de la ligue ont eu lieu mi-janvier et octobre 2023 et autant de fois que nécessaire pour diverses consultations du CODIR. Avec l'augmentation du prix des carburants, toutes les réunions se sont faites par Visio-conférence.
- La participation aux différentes AG et réunions des instances Régionales CRDS, DRJSCS se sont faites en visio-conférence et en présentiel lorsque c'était nécessaire.
- Aide aux féminines (réduction sur licence, Aide matériel)  
Cette action est obligatoire pour les ligues de la région Bourgogne Franche Comté. Les clubs doivent appliquer directement cette réduction à toutes leurs féminines. Le président rappelle que le formulaire a pour but de connaître les clubs qui appliquent cette règle et pour le suivi comptable. La réduction est de 10€ pour les féminines. Les retours sont à effectuer en juin par les clubs au président de la LAM BFC. Cette année la mise en paiement a pris un peu de

temps, car des clubs doivent être relancés plusieurs fois. Cette réduction est à appliquer dès la prise de licence des féminines. Une dotation en matériel a été faite à 2 clubs pour former des féminines.

- Pour pouvoir payer les clubs, il est demandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'envoyer leur RIB au Trésorier de la LAM BFC.
- La reconduction d'aides aux compétiteurs avait été validées pour 2023, 16 compétiteurs en ont bénéficié.

Aider la compétition : Subvention de la LAM BFC aux clubs organisant un championnat de France et aide aux clubs pour accéder à d'autres subventions (région, département, FFAM...).

- Les délégués départementaux ont été invités à faire des actions pour les clubs de leur département et surtout de ne pas attendre la fin de saison.
- Des clubs ont reçu des aides pour des aménagements de terrain ou achats de tondeuses.
- Les clubs peuvent compter sur la LAM BFC pour les aider à monter leurs dossiers de subventions d'investissements.

### **Présentation des compétitions :**

#### **Compétitions F3A (voltige RC)**

Sur trois concours de voltige F3A ont eu lieu, un à LUZY (58) pour manque de concurrents trop proches du championnat de France annulé, un à Phaffans (90) annulé pour insuffisance de candidat, un autre à Sermange (39).

#### **Compétitions F3P (voltige Indoor)**

Deux compétitions F3P se sont déroulées en BFC. Une à Morbier(39) et une à Belfort(90) avec une bonne participation de compétiteurs.

#### **Compétitions F3M (voltige grand modèle)**

Pas de compétition voltige grand modèle en Bourgogne Franche-Comté.

#### **Compétitions F3H(Hélicoptères)**

Pas de compétition Hélicoptères en Bourgogne Franche-Comté.

#### **Compétitions F9U(FPV)**

Pas de compétition DRONE en Bourgogne Franche-Comté.

#### **Compétitions planeurs :**

Daniel Rabiant a présenté les activités de loisirs et les compétitions qui se sont déroulées avec les résultats. A remarquer que le club de Joigny accumule de bons résultats en F3J, F5J et F3K, avec Montbéliard pour l'excellent résultat de Marie Ange Groz en championnat du monde F5J. En F3Q deux nivernais sont actifs dans cette discipline.

Après la présentation du compte rendu et des activités 2023 l'assemblée générale a voté l'approbation du rapport moral.

### **Comptabilité Résultats et bilans 2023 :**

Le résultat de la saison 2023 est négatif de -2482.02€. Ce résultat s'explique par l'augmentation des coûts matériels depuis plusieurs mois et la volonté de la ligue d'aider ses clubs et ses compétiteurs.

Pour les subventions, la LAM BFC a obtenu 1000€ du FDVA2, 3900€ du CRDS et 2500€ de l'ANS.

(Voir les comptes de résultats et bilans pour les détails)

Après la présentation des comptes 2023 l'assemblée générale a voté leur approbation.

### **Les actions 2024**

Le président présente les actions de 2024 pour les soumettre au vote de l'assemblée générale

**-Une formation de dirigeants aura lieu sur la ligue (dates à définir.)**

**-Les actions pour les jeunes pour l'accès à la compétition avec un protocole.**

**-Les actions pour toutes les féminines. Réductions/licences + matériel.**

**-Les actions pour la mise en œuvre des compétitions et Championnat de France.**

**-Soutien aux compétiteurs participant aux Championnats de France Championnats d'Europe, Championnats du Monde.**

**-Soutien aux clubs pour aménagement de terrain et urgence matériel.**

**-Soutien pour les (JPO) journée porte ouverte, petit matériel avion, journée drones soccer.**

**-Soutien pour les (SAPA) Spectacle Aérien Public d'Aéromodélisme. Communications, matériel.**

**-Mise en place de la formation de moniteur (suivant évolution du dossier à la FFAM.**

**-Communication pour faire venir des adhérents dans les clubs.**

Suite à la présentation des actions 2024 et du budget l'assemblée générale a voté les actions et le budget 2024.

### ***Rappel du président :***

#### **Le bilan des clubs :**

- Les clubs doivent vérifier leur bilan avant la mi-décembre. Tout écart doit être signalé par mail à la FFAM. Cette vérification peut être faite tout au long de l'année. Les éléments sont accessibles sur l'onglet Bilan dans votre espace des dirigeants. Des modifications ont été apportées sur le nombre de points et de nouveaux thèmes sont ajoutés.

### ***Questions diverses : 6 questions diverses.***

#### ***Question 1 : Jean Mermoz (442)***

*La FFAM demande un numéro d'exploitant d'UAS Européens pourtant nous ne volons qu'en France, à quoi sert-il alors ?*

R) Il s'agit d'une réglementation européenne qui s'applique aux états membres. La France est donc concernée.

**Question 2 : Jean Mermoz (442)**

*Il faut aussi que le numéro d'exploitant soit enregistré pour pouvoir prendre une licence (sauf cette année ou il y a dérogation à conditions de le renseigner dans l'année) mais pour une personne qui vol en club Exclusivement avec des modèles de moins de 800G d'après votre formation télépilote il n'est pas nécessaire de les enregistrer sur Alpha tango donc pas besoin de compte Alpha tango donc pas de numéro d'exploitant donc l'année prochaine impossible de prendre une Licence ??*

R) L'enregistrement comme exploitant est obligatoire, même pour ceux qui n'utilisent que des modèles de moins de 800g. Il faut donc créer un compte sur Alpha Tango en fonction des besoins. L'enregistrement de l'exploitant est indépendant de celui des modèles,

**Question 3 : Jean Mermoz (442)**

*Pourquoi cette année la fonction de case à cocher (je n'ai pas le document) à elle été supprimée ?*

R) Elle a été remise

**Question 1 : Le Creusot (941)**

*Pourquoi l'un des deux parents, doit-il suivre la formation et passer l'examen d'exploitant UAS et cela même s'ils ne sont pas aéromodélistes eux-mêmes, pour obtenir une licence FFAM pour leurs enfants de moins de 14 ans ? A partir de 14ans l'enfant devra passer sa licence de télépilote. Nous avons deux enfants dont le père n'est pas modéliste et ne s'intéresse pas au modélisme lui-même.*

*Pour un autre (sport judo, foot...) ont ne lui demande pas de pratiquer ledit sport. Dans le cas présent il risque tout simplement de ne pas inscrire les enfants. Est-ce une solution pour faciliter le recrutement. Comment faire ?*

R) Il n'y a aucune obligation de suivre la formation pour un parent. Il doit simplement s'inscrire comme exploitant à la place de son fils qui ne peut le faire.

**Question : 2 : Le Creusot (941)**

*Pourquoi pour une QPDD multi rotor faut -il passer un brevet A voilure fixe, alors que c'est à notre avis une voilure tournante.*

R) Le brevet A n'est pas requis pour une QPDD multi rotor.

**Question 1 : Chaulgnes (378)**

*Comment fait-on pour un jeune de - de 14 ans pour obtenir un numéro d'exploitant ?*

R) Il est indiqué pour les jeunes de – 14ans que c'est le représentant légal qui fait la demande.

**Question 2 : Chaulgnes (378)**

*Lorsque nous faisons la formation télépilote sur le site FFAM, nous obtenons un Diplôme sur lequel le numéro UAS n'est pas indiqué : est-ce normal ? Ou le trouve-t-on pour compléter le dossier et finaliser la prise de licence ?*

R) Le numéro d'exploitant est disponible sur votre compte Alpha Tango (Mon activité exploitant). S'il est déjà connu de la FFAM, il figure sur votre fiche de licencié. Vérifier cependant si la date d'obtention est mentionnée et le cas échéant, attacher l'attestation.

### **Question 3 : Chaulgnes (378)**

*Qu'en est-il au niveau de la FFAM de la formation des moniteurs ?*

R) Le sujet avance et il faut venir à Lyon pour la prochaine AG FFAM pour des infos plus précises

#### **Dotations matérielles FFAM 2023 :**

240	Sens	Calmato.
378	Chaulgnes	Easy Glider.
379	Echevannes	Easy Glider.
409	Joigny	Lot Balsa
410	Montbéliard	Easy Glider.
974	Chalon/Saône	Simulateur (LAM BFC)

#### **Dotations matérielles LAM BFC 2023 :**

Les dotations matérielles ont été attribuées en fin d'Ag aux clubs suivants :

Val d'IS	- Click
Morbier	- Click
Belfort	- Click
Saint Martin Air modèle	- Polyclub
Joigny	- Polyclub
AMC Fontenois	- Polyclub
Le Creusot	- Polyclub
Chatillon	- Easyglider

Signature  
Le président



Le secrétaire de séance :

